

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 46 (1917)

Heft: 16

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au nombre des communes qui avaient accordé l'allocation entière.

Noréaz a accordé la seconde moitié de l'indemnité prévue par notre autorité législative pour le renchérissement de la vie.

Il est à propos de rappeler ici que, lorsqu'une commune est signalée comme ayant accordé l'allocation entière, il est sous-entendu que le supplément de 30 fr. par enfant en bas-âge a aussi été accordé. Pour ne citer qu'un nom, la commune d'Arconciel est dans ce cas ; et non seulement, elle a accordé l'allocation entière, mais elle a prévenu les vœux de nos législateurs, en prenant l'initiative d'une décision en 1916 déjà, en faveur de son instituteur.

Ces témoignages de bienveillance des communes à l'égard du corps enseignant honorent ceux qui les accordent et sont un puissant moyen d'encouragement pour ceux qui en sont l'objet.

Il nous revient officieusement que le conseil communal de Fribourg a tenu compte des circonstances difficiles qui grèvent, sans compensation, le budget des fonctionnaires et employés chargés de famille et qu'il accorde des allocations supplémentaires à son nombreux personnel enseignant. Nous ne sommes pas encore fixés sur le chiffre des indemnités votées.

AVIS

Les membres du corps enseignant sont priés d'envoyer au plus tôt la commande de matériel, ce afin d'éviter en novembre l'encombrement et des retards dans l'expédition.

Dépôt central du matériel scolaire, section A.

L'Administration.